

Vu pour être annexé à la
délibération en date du


25 septembre 2018

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme de
RIBEMONT

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.89 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr



Définition des zones et des secteurs

• **Les zones urbaines**

- UA : zone urbaine correspondant aux zones bâties historiques du bourg de Ribemont, caractérisées par un habitat dense et une architecture ancienne. Elle comprend le secteur UAzh correspondant à une zone à dominante humide.
- UB : zone urbaine correspondant aux zones bâties implantées dans le bourg de Ribemont principalement caractérisées par un habitat pavillonnaire. Elle comprend les secteurs :
 - o UBse secteur réservé aux constructions et équipements publics (scolaires, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux).
 - o UBzh correspondant à une zone à dominante humide
- UI : zone urbaine correspondant aux zones bâties à vocation d'activités économiques. Elle comprend le secteur UIzh correspondant à une zone à dominante humide.

• **Les zones à urbaniser**

- 1AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat. Elle comprend le secteur 1AUe réservé aux constructions et équipements publics (scolaires, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux).
- 2AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat sous condition d'une mise à niveau des réseaux et d'une procédure de modification du document d'urbanisme.
- AUI : zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques.

• **Les zones agricoles**

- A : zone agricole regroupant les secteurs du territoire, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

• **Les zones naturelles**

- N : zone naturelle regroupant les secteurs du territoire, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux et espaces naturels, des paysages et des risques. La zone N comprend un STECAL :
 - o le secteur N1, correspondant au camping

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Voie d'accès	210 m²	Commune de Ribemont
2	Sécurisation du carrefour	285m²	Commune de Ribemont
3	Maintien d'un chemin d'accès aux terres agricoles « Les Quartiers de Bas »	400 m²	Commune de Ribemont
4	Extension du cimetière	3 720m²	Commune de Ribemont
5	Création d'un accès pour rejoindre la zone 1AU « Les quartiers de Haut »	600 m²	Commune de Ribemont
6	Élargissement de voirie	620 m²	Commune de Ribemont
7	Création d'un accès pour rejoindre la zone 1AU « Le Chemin de Lucy »	410 m²	Commune de Ribemont
8	Création d'un accès pour rejoindre la zone 1AU « Le Chemin de Lucy »	305 m²	Commune de Ribemont
9	Création d'un accès pour rejoindre la zone 2AU « Le Chemin de Lucy »	360 m²	Commune de Ribemont
10	Création d'un accès pour rejoindre la zone 2AU « Le Chemin de Lucy »	430 m²	Commune de Ribemont
11	Parking et accès près de la maison des associations	765 m²	Commune de Ribemont
12	Élargissement de la sente	190 m²	Commune de Ribemont
13	Stationnement	600 m²	Commune de Ribemont

Légende

- Limites communales
 - Limites de zonage
 - Emplacements réservés
 - Bâtiments agricoles soumis à périmètre
 - Plantations à créer (haies)
 - Espaces Boisés Classés
 - Chemins inscrits au PDIPR
 - Coulées de boue
 - Bâtiment identifié au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme
- PPRI de l'Oise Médiane**
- Zone bleue claire
 - Zone bleue foncée
 - Zone rouge